Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 15h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20211021-d2021_180-DE

17a

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 15 octobre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme GUFFROY à M. TELATYNSKI ; Mme ISSAAD à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. LIRUSSI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Absents: Mme GOSSET, M. DELFORGE, Mme OCTOBON, M. CHAFI
Secrétaire de séance : M. RENAUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe

Membres présents..... 24
Absents ayant donné mandat de procuration..... 05
Absent..... 04
Votants..... 29

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 15h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20211021-d2021_180-DE

Délibération 2021-180

17 - SEDA (SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE L'AISNE) -
A) COMPTE RENDU A LA COLLECTIVITE DE LA ZAC SAINT-ELOI - ADOPTION

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement intervenue le 18 juillet 2001, Madame la directrice de la SEDA a transmis à la collectivité le compte-rendu et le bilan financier au 31 décembre 2020 se rapportant à la ZAC d'habitations Saint-Eloi.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme FIAN et M. BEAURAIN ne prenant pas part au vote),

- Adopte le compte-rendu et le bilan financier au 31 décembre 2020 concernant la ZAC d'habitations Saint-Eloi,

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/10/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 octobre 2021.
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.